



Conseil régional

Groupe **FRONT DE GAUCHE**

PCF et République & socialisme

COMMISSION PERMANENTE DU 4 MARS 2020

Rapport CP 2020-141 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes entre certains lycées publics et la Région Île-de-France

Motion de renvois en commissions :

Le rapport CP 2020-141 est renvoyé en commissions "Administration générale" et "Éducation".

Exposé des motifs :

METTRE FIN AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

POUR UNE GESTION DIRECTE DE L'ENSEMBLE DES CANTINES DES LYCÉES FRANCILIENS

Comme le groupe FDG le soulignait lors de la commission permanente de janvier dernier, l'arrivée à échéance des DSP des 21 lycées aurait pu être une véritable occasion pour l'exécutif francilien de les intégrer dans la centrale d'achat mise en place depuis le début du mandat et d'uniformiser le service de restauration scolaire régional.

Le renouvellement de ces DSP, même sous la forme d'une seule et même DSP, ne répond pourtant pas à ces impératifs.

Une reprise de gestion directe des services de restauration de ces 21 lycées aurait pu permettre de les faire bénéficier des offres facilitées par la centrale d'achat, même si son imposition très peu concertée suscite les critiques..

C'est la raison pour laquelle nous proposons qu'une étude comparant un modèle de gestion en DSP à un autre modèle en régie directe via la centrale d'achats régionale spécifique aux lycées soit proposée aux élu-e-s régionaux lors des prochaines commissions "Administration générale" et "Éducation".

Cette étude comparative pourrait s'étendre aux dix lycées municipaux parisiens qui vont passer sous l'autorité régionale afin d'anticiper cette même question qui ne pourrait être résolue par le recours à une DSP par faute de temps.

Concernant les personnels, et afin d'éviter toute inégalité de traitement sur des postes équivalents, il nous semble indispensable que les agents de ces 21 lycées puissent bénéficier des mêmes avantages que leurs collègues titulaires des autres lycées franciliens.

C'est le sens d'un renvoi en commission.

Céline MALAISE
Présidente de groupe